

A l'Assemblée générale ordinaire de l'Association vaudoise
des secrétaires municipaux

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

En tant que vérificateurs des comptes et conformément au mandat confié lors de l'Assemblée générale 2020, nous avons procédé, en date du 1^{er} octobre 2021, au contrôle des comptes de notre Association pour l'exercice 2020-2021.

Pour ce faire, nous avons eu à disposition l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs.

Nous avons pu procéder, par sondages, à diverses vérifications et des explications pertinentes ont été fournies dans chaque cas par notre trésorière dont nous relevons au passage les compétences et la qualité de son travail.

Dès lors, notre contrôle nous permet d'affirmer que :

- les comptes sont tenus avec exactitude et conformément aux principes comptables généralement admis en la matière ;
- l'état de la fortune sociale correspond aux règles établies en matière d'évaluation de bilan.

Par conséquent, nous ne pouvons que vous recommander d'accepter les comptes 2020-2021 :

- bouclant par un bénéfice de CHF 5'346.65.--. Le nouveau capital s'élèvera à CHF 36'827.85. La réserve est de CHF 5'000.-- ;
- dont le total du bilan se monte à CHF 41'827.85 au 30 juin 2021 ;

et d'en donner décharge à la trésorière et au Comité sortants, tout en les remerciant vivement de tout le travail effectué durant l'année pour le bon fonctionnement de notre Association.


Curtilles
Doris Agazzi


Echichens
Laure Pingoud